

## CONSEIL MUNICIPAL MARDI 22 FEVRIER 2022 à 19h00

# PROCÈS-VERBAL

### ORDRE DU JOUR

### Administration Générale (AG):

- Informations de Monsieur le Maire
- ♦ Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 14 décembre 2021
- ♦ Présentation des dernières décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal
- Concession du service public d'eau potable La proposition de choix du Délégataire
  - Le rapport d'analyse de la candidature,
  - Le procès-verbal de la commission DSP dressant la liste des entreprises admises à présenter une offre
  - Le rapport d'analyse de l'offre (avant négociation),
  - L'avis de la commission DSP sur l'offre reçue,
  - Le rapport de l'exécutif sur les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,
  - Le projet de contrat et ses annexes.

# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 22 Février 2022 à 19h00

Présidence de Jean-François THERET

Secrétaire de séance : Mme Katia LEFEBVRE

Date de convocation: 07/02/2022

Date d'affichage : 07/02/2022

#### Étaient présents-tes :

Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Jacky LEBOUGRE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ( arrivé à 19h10), Franck MAAS, Gérald RAMPON ( arrivé à 19h20), Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE, Ginette BEUGNET.

### Étaient absents excusés-ées / Pouvoirs :

M<sup>me</sup> Solweig OBIN a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Christine LEGUILLETTE, M<sup>me</sup> Christine BAISEZ a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Christine CHABÉ, M. Eric AUGUET a donné pouvoir à M. Johann DELARCHE, M<sup>me</sup> Mélanie DEMAZURE a donné pouvoir à M. Christian DESPLANQUE, M<sup>me</sup> Stéphanie HEMERY a donné pouvoir à M. Ludovic DUVAL, M. Bryan LEROY.

### I - INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes.

#### Information n°1:

A la demande du Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire informe que nous devons annuler la délibération de rachat de la brasserie pour lui changer son titre.

Le sujet a été vu directement avec le Président de TernoisCom, Monsieur le Député et le Secrétaire Général.

Cette délibération vous sera présentée lors du prochain conseil le Mardi 5 Avril.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas la compétence pour ouvrir des cellules commerciales. Monsieur le Député doit évoquer ce problème lors d'une assemblée nationale

#### Information n°2:

Suite aux travaux pour l'installation de la nouvelle chaudière à l'école SAINT-EXUPERY, la Région nous a subventionnés d'un montant 68 267.32€.

La nouvelle chaudière sera opérationnelle à la fin du mois de février.

#### Information n°3:

La municipalité a lancé un dossier de subvention pour « le soutien cantine scolaire dans le cadre du Plan de Relance » qui a pour but de lutter contre le gaspillage alimentaire, de réduire l'utilisation du plastique et d'employer une meilleure transformation des denrées alimentaires.

Cette subvention s'élève à un montant de 9 278€ (70% des dépenses totales).

### Information n°4:

Au niveau des manifestations :

- La boucle de l'Artois aura lieu le 02 Avril
- Hauts de France propre : Rendez-vous le 19 mars à 9h30 devant la mairie.
- Exposition des 120 ans de Louis Ducatel qui se fera du 11 mars au 20 mars au Moulin Musée Wintenberger. Le vernissage est prévu le 11 mars à 18 heures.

#### Information n°5:

Monsieur le Maire informe que l'élection présidentielle aura lieu le Dimanche 10 Avril pour le premier tour et le 24 avril pour le second tour. Nous faisons appel à la mobilisation des élus pour les tours de garde.

### II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal du mardi 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Claude ROUGEGREZ est arrivé à 19h10

### III - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS

### SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### PARTIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

### DÉCISIONS

## <u>Décision n° 1</u> : Fourniture de repas en denrées brutes avec assistance technique

Monsieur le Maire informe que le marché pour la fourniture de repas en denrées brutes pour le restaurant scolaire se terminant le 31 décembre 2021, il était nécessaire de renouveler le contrat avec API restauration pour une durée de 1an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Les tarifs sont :

Repas Enfant (Egalim) : 2.162€ Repas Adulte (Egalim) : 2.951€ Petit Déjeuner (non Egalim) : 0.962€

Un nouveau marché sera rédigé au cours de l'année.

### <u>Décision n° 2</u>: Location du logement ancien Presbytère

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu de vendre le presbytère et n'ayant aucun acheteur potentiel, nous avons été sollicités par un couple pour louer le bâtiment d'une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2021 pour un loyer de 300€.

## <u>Décision n° 3</u> : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTÉ SUR LA COMMUNE DE FREVENT

Monsieur le Maire évoque que la volonté de la municipalité est de pouvoir rendre accessible aux habitants une offre santé durable et localisée en centre-ville.

L'objectif d'une nouvelle maison de santé est de pouvoir attirer et pérenniser les médecins généralistes ainsi que les spécialistes sur la commune.

La Banque des territoires accompagne les communes sur la question de l'offre de santé avec la Foncière Office Santé. Pour pouvoir mettre en place le projet, cela nécessite d'engager une étude de faisabilité portée par Office Santé.

Cette mission coûte 10 000€ HT. Nous avons monté plusieurs dossiers de subventions :

DETR: 40%: Montant: 4 000€
 Région: 40% Montant: 4 000€
 Autofinancement: 20%: 2 000€

Cette mission durera 2 mois et demi à compter du 19 Janvier 2022.

Monsieur Ludovic DUVAL demande si cette mission de faisabilité est désignée sur un site précis ou à la recherche d'un site.

Monsieur le Maire répond que cette mission ne se réalise pas sur un site précis, elle se réalise surtout par rapport aux professionnels de santé qui se situent dans les alentours de FREVENT C'est un questionnement auprès des professionnels de santé. Ce projet de la maison de santé n'a pas encore de lieu précis.

### Décision n° 4 : ATTRIBUTION D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE LA REHABILITATION DE DEUX FRICHES COMMERCIALES EN CENTRE-VILLE

La municipalité souhaite engager une maîtrise d'œuvre pour conduire le chantier de réhabilitation de deux bâtiments vacants dont l'un accueillera la cité des solidarités et l'autre à des locaux dédiés aux besoins des associations.

La commune souhaite se faire accompagner par une maîtrise d'œuvre pour la passation du marché public, le suivi des travaux et la réception d'ouvrage.

Cette maîtrise d'œuvre coutera 38 000€ HT, la commune pourrait percevoir comme subventions :

DETR 40% : Montant 15 200€Région : 40% Montant : 15 200€

- Autofinancement: 20%: Montant: 7 600€

### <u>Décision n° 5</u>: CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE D'UN PANNEAU ELECTRONIQUE LUMINEUX

Monsieur le Maire informe que depuis plusieurs années, La ville est équipée d'un panneau lumineux.

Aujourd'hui, Il est nécessaire de changer ce panneau lumineux à cause de la vétusté.

Nous avons reçu une proposition de la Société CHARVET, un contrat de location et de maintenance a été signé le 20 décembre 2021 pour un montant mensuel de 287€ HT soit 344.40€ TTC pour une durée de 84 mois à compter du 26 novembre 2021. Nous avions consulté la société OXIALIVE mais le montant proposé était trop élevé.

### Décision n° 6 : AVENANT AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE-

Pour que la population bénéficie d'eau potable en toute sécurité et en attendant les résultats de la commission d'appel d'offres, nous avons dû rédiger un avenant au contrat en date du 26 décembre 2021 pour une prolongation d'une durée de 3 mois.

Le contrat devait se terminer le 31 décembre 2021 et pour un délai administratif il a été nécessaire de prolonger ce contrat. Nous allons prendre connaissance dans quelques instants de ce nouveau contrat.

### Décision n° 7 : CHANGEMENT DE PRENEUR DU BAIL COMMERCIAL DU CAMPING-CARAVANING « LE VAL DU TERNOIS »

La société SAS KIM THYLER est le nouveau gérant du camping « Le val du ternois » depuis le 01 octobre 2021.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021, SAS Kim THYLER a versé un loyer de 1791.63€. Un projet de rachat du camping est en cours pour 2023.

Monsieur Christian DESPLANQUE rappelle qu'il a été évoqué le rachat du camping en 2023 cela signifie qu'en 2022 il est toujours loué. Il est également notifié « de suspendre la mise en recouvrement des loyers à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ».

Il demande les circonstances si la vente ne se conclut pas.

Monsieur le Maire répond que le camping sera toujours loué en 2022. Les démarches administratives sont en cours. Les loyers seront compris dans le prix du camping. Un accord tacite a été trouvé entre les deux parties.

### Décision n° 8 : CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Une convention a été signée entre le Département du Pas de Calais, Le collège Pierre Cuallacci et la commune pour fixer les modalités financières d'utilisation des équipements sportifs par le collège du Département.

La convention est conclue pour une durée de 3 années civiles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La commune met à disposition la salle des sports pour le Collège Pierre Cuallacci. La période d'utilisation est définie par le calendrier scolaire.

### **DÉLIBÉRATIONS**

### DÉLIBÉRATION : CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION

Monsieur le Maire évoque que suite à l'envoi de la convocation en date du 7 février dernier, les conseillers ont reçu un dossier à télécharger sur we transfer.

Une erreur apparait dans le procès-verbal de la commission d'appel d'offre. Il est notifié que sur ce procès-verbal, Monsieur DESPLANQUE était absent, alors que c'est Monsieur Franck MAAS qui était invité mais il s'est excusé de ne pas être présent lors de cette réunion du 14 octobre 2021. Par conséquent c'est une erreur administrative et c'est Monsieur MAAS qui aurait dû être inscrit au lieu de M. DESPLANQUE.

Monsieur Christian DESPLANQUE réagit que deux commissions concernant la délégation du service public ont été délibérées pendant ce mandat. Il est étonné que la municipalité ne l'ait pas invité à cette commission qui s'est réunie le 14 Octobre 2021.

Monsieur Franck MAAS évoque qu'il ne fait pas partie de la commission de délégation du service public.

Monsieur le Maire répond qu'il ne possède pas actuellement tous les noms des membres de ces commissions. La municipalité répondra ultérieurement.

Monsieur Christian DESPLANQUE soulève que la commission de délégation du service public aurait dû se réunir au lieu de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire répond que c'est la commission d'appel d'offres qui s'est bien réunie.

Monsieur Christian DESPLANQUE et Monsieur Franck MAAS évoquent une confusion entre les commissions.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme FEDDAL cheffe de projet de chez VERDI qui a rédigé tout le marché du service public d'eau potable.

Madame FEDDAL informe que l'assemblée a été destinataire de beaucoup de pièces concernant ce marché.

La consultation a été lancée en juillet 2021 pour une remise des offres en septembre 2021. Une seule entreprise a candidaté à ce marché dont le destinataire est Véolia qui est actuellement l'exploitant sortant.

Le projet de contrat qui a été mis en consultation concernait l'exploitation courant de tous les réseaux d'eau, (production d'eau, le stockage, distribution d'eau et l'entretien du réservoir), également un investissement nouveau lié à ce contrat qui consiste à construire une unité d'adoucissement de l'eau.

Ce nouveau contrat a été établi sur une durée de 18 ans pour intégrer le renouvèlement courant de tous les équipements et installer un adoucisseur.

En terme d'exploitation courant d'analyse technique, le contrat a été établi conformément au règlement de consultation.

Des offres ont été reçues en septembre et ont été analysées en commission le 14 octobre 2021. Suite à cette première analyse des offres, et sur l'avis de la commission Monsieur le Maire a décidé d'engager une phase de négociation avec le seul candidat qui avait présenté son offre.

Suite à cette phase de négociation, le candidat a fait 2 propositions (une offre de base qui répondait strictement aux cahiers des charges et une autre variante qui consistait à un cofinancement de cette unité d'adoucissement).

La proposition de choix qui a été soumise dans le rapport est de retenir cette offre de variante pour une durée de 18 ans qui correspond à un contrat d'une valeur moyenne prévisionnelle d'environ 4 600 000€ qui correspond à un compte d'exploitation d'environ de 245 000€ par an et avec des prix du m³ qui varient en fonction des tranches de consommation :

- Avec une première tranche entre 0 et 30m<sup>3</sup>: 0.68 centimes
- Avec une deuxième tranche entre 30 et 120m<sup>3</sup>: 0.88 centimes
- Avec une troisième tranche au-dessus de 120 m³ par an : 0.71 centimes

L'abonnement est de 45€ par an.

Avec ce nouveau contrat, une consommation totale de 120 m³, la facture s'élèvera à 241€89 TTC contre 242.73€ avec l'ancien contrat.

C'est un équilibre au niveau tarifaire avec un investissement qui pèse de manière significative avec le nouveau traitement.

Monsieur le Maire remercie Mme FEDDAL pour son intervention.

Il soulève que la commune a bien négocié ce nouveau contrat, l'eau coûtera moins chère avec une eau adoucie. Elle sera adoucie à 70%. Les Fréventins consommeront moins d'eau grâce à cet adoucisseur.

La commune financera une partie des travaux avec le budget eau.

L'adoucisseur sera installé soit en 2023 ou 2024.

Mme FEDDAL sort de la salle lors du vote de la délibération.

Nombre de membres en exercice :	27	Vote:	
- Présents-tes :	21	- Pour :	26
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	5	- Abstention	: 0

Frévent, le 22 Février 2022

Secrétaire de séance Katia LEFEBVRE

A